

Allocations de guerre pour les civils

● (1420)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL**AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER**

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les représentants des différents partis ont discuté entre eux, et vous constaterez je pense que la Chambre accorde un double consentement unanime. En premier lieu, à propos du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, je propose:

Que le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être soit autorisé à se rendre à Halifax (N.-É.), du 12 au 15 avril 1987 inclusivement, afin d'observer un cours d'orientation sur la pharmacodépendance dans le cadre de son étude sur l'abus de l'alcool et des drogues, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à signaler que nous tenons des consultations depuis plusieurs jours. Nous accorderons le consentement unanime pour autoriser le comité à se rendre à Halifax à cette fin, mais je tiens à faire une petite mise en garde: il faut se montrer très prudent en ce qui concerne les comités permanents ou spéciaux qui veulent envoyer leurs représentants dans d'autres régions du Canada pour suivre des cours. Lorsque nous finançons les déplacements de députés qui vont suivre des cours afin d'être mieux informés, cela veut dire que ceux-ci ne sont pas à la Chambre des communes ou qu'il ne participent pas aux travaux des comités ici. Nous approuvons cette requête aujourd'hui, mais nous examinerons très soigneusement chaque requête pour éviter que cela devienne une simple formalité.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que l'opposition officielle a été consultée également et qu'elle accède à la requête du comité qui veut se rendre à Halifax pour observer ce cours. Nous sommes parfaitement d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons décidé tout à l'heure qu'il n'y aurait pas d'autres ordres inscrits au nom du gouvernement aujourd'hui. Nous avons discuté avec les représentants des autres partis longtemps à l'avance et vous constaterez, je crois, que la Chambre consent à l'unanimité à passer à l'heure réservée aux affaires émanant des députés et que 60 minutes plus tard, ou lorsque cette question aura été examinée, la Chambre s'ajournera.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je dire qu'il est 16 heures?

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue le secrétaire parlementaire. Il y a eu des discussions au début de journée en vue de déterminer des moyens de faciliter les travaux de la Chambre pour que les projets de loi importants soient adoptés le plus

rapidement possible. Je tiens simplement à signaler publiquement qu'en tant que député d'opposition, j'approuve cette façon de procéder à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES--
MOTIONS**

[Traduction]

**LA LOI SUR LES PENSIONS ET ALLOCATIONS DE
GUERRE POUR LES CIVILS****PROPOSITION DE MODIFICATION**

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* afin qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir servi au moins six mois en mer pour y être admissible et qu'un voyage en eaux dangereuses soit la seule exigence imposée aux membres de la marine marchande canadienne pour être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils.

—Monsieur le Président, on ne saurait choisir un meilleur jour pour mettre cette motion en délibération. En effet, hier a marqué le 70^e anniversaire de la grande bataille de Vimy. J'ai remarqué aujourd'hui les commentaires au sujet du discours de l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) qui, selon la presse, a fait l'un des discours les plus éloquentes de sa longue et éminente carrière. Le ministre a déclaré: «Nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants ont compris le legs impérissable de Vimy». Il a dit cela en présence de 11 anciens combattants âgés de 80 ou 90 ans et plus, venant de différentes régions du pays. Le ministre a rapplé qu'il y a à peine plus de 70 ans, cette journée a «marqué l'affermissement d'une nation».

Bon nombre de mes collègues de la Chambre et moi-même n'avons pas fait la guerre. Nous faisons partie de la génération d'après-guerre, et nous étions trop jeunes pour prendre part à la guerre de Corée. Les anciens combattants se sont battus pour quelque chose dont nous sommes les bénéficiaires aujourd'hui. Ils ont combattu, ont été blessés et sont morts, ou ont survécu en restant très marqués et en menant une vie pénible. C'est pourquoi je suis très heureux de proposer cette motion pour qu'elle soit débattue et étudiée à la Chambre aujourd'hui.

La voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* afin qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir servi au moins six mois en mer pour y être admissible et qu'un voyage en eaux dangereuses soit la seule exigence imposée aux membres de la marine marchande canadienne pour être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils.

Les membres de la marine marchande canadienne ont également servi pendant la guerre, monsieur le Président. Un de mes électeurs, M. John M. Bray, résidant à 5876 Tyne Street à Vancouver, en Colombie-Britannique, s'est inlassablement élevé contre ce qu'il considère comme une injustice à l'égard des membres de la marine marchande. Il a demandé qu'on y remédie. Il a fait des démarches auprès de moi, qui suis son député, pour que je présente cette motion. Par chance elle a été